

**DEPARTEMENT DES  
ARDENNES**

**VILLE DE RETHEL**

**Délibération n° 72**

**Date de convocation  
24 septembre 2021**

**Séance du 30 septembre 2021**

**Extrait du Procès - Verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 18 H 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons  
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO  
Joseph, Maire**

**PRESENTS :**

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-  
STEVIGNON-DEMENGEOT-LÉCAILLE-GRENIER-  
TRUCHASSOU-POLLET-LARANGE-MERCIER-THOMAS-  
BINET-DEVIE-DAPREMONT-VANGIERDEGOM-DERIS-  
RICHARD-ULPAT-MERIEUX

**ABSENTS OU EXCUSES :**

M. BALDO (pouvoir à Mme LARANGE)  
M. DELAPLACE- (pouvoir à M. CHEVALLOT BEROUX)  
Mme LANGONNIER (pouvoir à M. DAPREMONT)  
Mme PERARD (pouvoir à M. AFRIBO)  
M. DUPONT (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)  
M. AVERLY (pouvoir à M. ULPAT)  
M. VUARNESSON (pouvoir à M. ULPAT)  
Mme BOCAHUT (pouvoir à Mme MERIEUX)  
Mme BRUNIN (pouvoir à Mme MERIEUX)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme BOCAHUT

**OBJET : Demandes de subventions exceptionnelles – Théâtre Louis Jovet**

**Exposé :** Le théâtre Louis Jovet sollicite une subvention complémentaire d'un  
montant de 10 000 €.

Cette subvention sera dédiée à l'organisation des manifestations se déroulant du 23 au  
30 octobre 2021 à Rethel dans le cadre du trentième anniversaire du Théâtre Louis Jovet.

Le budget estimatif de cette manifestation s'élève à 27 525 €.

Pour information : pour l'année 2021, la Ville verse une subvention de 125 000 € au  
théâtre.

Considérant que le théâtre Louis Juvet sollicite une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 €,

Considérant que cette subvention sera dédiée à l'organisation des manifestations se déroulant du 23 au 30 octobre 2021 à Rethel dans le cadre du trentième anniversaire du Théâtre Louis Juvet,

Vu le budget estimatif de cette manifestation qui s'élève à 27 525 €.

Après avis des commissions Jeunesse, Sport et monde associatif / Culture, fêtes et cérémonies / Finances et ressources humaines / Travaux, équipements et urbanisme / Ecologie et cadre de vie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DECIDE de verser une subvention complémentaire d'un montant de 6 000 € au théâtre Louis Juvet,

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire  
Compte-tenu de la transmission  
en sous-préfecture de Rethel, le - 6 OCT. 2021  
de la publication, le - 6 OCT. 2021  
Fait à Rethel, le - 6 OCT. 2021

Le Maire  
Joseph AFRIBO



<